



GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **18 avril 2011**

Délibération n° 2011-2151

commission principale : déplacements et voirie

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Mise en œuvre d'enrobés sur le territoire de la Communauté urbaine de Lyon - Marchés annuels à bons de commande - Lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer le marché

service : Direction de la voirie

Rapporteur : Monsieur Abadie

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 8 avril 2011

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 20 avril 2011

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, M. Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mme David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Rivalta, Assi, Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bargoïn, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagonne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert Y., Jacquet, Joly, Justet, Lambert, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Millet, Muet, Ollivier, Mmes Palleja, Pesson, MM. Petit, Pillon, Plazzi, Quiniou, Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Serres, Sturla, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Touléron, Touraine, Turcas, Vaté, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yérémian.

Absents excusés : MM. Charrier (pouvoir à M. Touléron), Daclin (pouvoir à M. Ferraro), Arrue (pouvoir à Mme Benelkadi), Mmes Besson (pouvoir à M. Fournel), Frih (pouvoir à M. Braillard), M. Julien-Laferrière (pouvoir à Mme Dubos), Mmes Ait-Maten (pouvoir à M. Coulon), Bailly-Maitre (pouvoir à M. Plazzi), M. Balme, Mme Cardona (pouvoir à M. Léonard), M. Kabalo (pouvoir à M. Goux), Mme Laval (pouvoir à M. Barret), MM. Le Bouhart (pouvoir à M. Thivillier), Morales (pouvoir à M. Geourjon), Mme Tifra (pouvoir à M. Chabrier), M. Uhlrich, Mme Vallaud-Belkacem (pouvoir à M. Muet), M. Vergiat (pouvoir à M. Suchet).

Absents non excusés : MM. Vesco, Giordano, Nissanian, Mme Perrin-Gilbert, M. Pili.

Séance publique du 18 avril 2011**Délibération n° 2011-2151**

commission principale : déplacements et voirie

objet : **Mise en oeuvre d'enrobés sur le territoire de la Communauté urbaine de Lyon - Marchés annuels à bons de commande - Lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer le marché**

service : Direction de la voirie

Le Conseil,

Vu le rapport du 30 mars 2011, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le présent rapport a pour objet le lancement d'une procédure en vue de l'attribution de 7 marchés de mise en œuvre d'enrobés sur le territoire de la Communauté urbaine pour l'année 2012 et, éventuellement 2013, 2014 et 2015, par reconduction expresse pour un montant maximum de 144 000 000 € HT, soit 172 224 000€ TTC pour 4 ans.

Ce marché est relancé avec un an d'anticipation afin d'introduire l'usage de produits recyclés et un rabais en fonction des quantités commandées, à l'instar du marché de travaux d'entretien et de petits investissements de voirie.

Ce marché est décomposé en 7 lots géographiques correspondant à l'organisation des subdivisions territoriales. Chaque lot, permettant de couvrir notamment les projets de grosses réparations d'une subdivision, sera attribué à une entreprise seule ou à un groupement solidaire et chaque lot comporterait un engagement de commande :

- le lot n° 1 : communes de Champagne au Mont d'Or, Charbonnières les Bains, Craponne, Ecully, Dardilly, Francheville, Irigny, La Mulatière, La Tour de Salvagny, Limonest, Marcy l'Etoile, Saint Genis Laval, Saint Genis les Ollières, Sainte Foy lès Lyon, Tassin la Demi Lune, Oullins, Pierre Bénite et Lissieu, comporterait un engagement annuel minimum de 1 500 000 € HT, soit 1 794 000 € TTC et maximum de 6 000 000 € HT, soit 7 176 000 € TTC et minimum de 6 000 000 € HT, soit 7 176 000 € TTC et maximum de 24 000 000 € HT, soit 28 704 000 € TTC pour 4 ans,

- le lot n° 2 : communes d'Albigny sur Saône, Cailloux sur Fontaines, Caluire et Cuire, Collonges au Mont d'Or, Couzon au Mont d'Or, Curis au Mont d'Or, Fleurieu sur Saône, Fontaines Saint Martin, Fontaines sur Saône, Genay, Montanay, Neuville sur Saône, Poleymieux au Mont d'Or, Rillieux la Pape, Rochetaillée sur Saône, Sathonay Camp, Sathonay Village, Saint Cyr au Mont d'Or, Saint Didier au Mont d'Or, Saint Germain au Mont d'Or et Saint Romain au Mont d'Or, comporterait un engagement annuel minimum de 1 500 000 € HT, soit 1 794 000 € TTC et maximum de 6 000 000 € HT, soit 7 176 000 € TTC et minimum de 6 000 000 € HT, soit 7 176 000 € TTC et maximum de 24 000 000 € HT, soit 28 704 000 € TTC pour 4 ans,

- le lot n° 3 : communes de Bron, Chassieu, Décines Charpieu, Jonage, Meyzieu, Saint Priest et Vaulx en Velin, comporterait un engagement annuel minimum de 1 500 000 € HT, soit 1 794 000 € TTC et maximum de 6 000 000 € HT, soit 7 176 000 € TTC et minimum de 6 000 000 € HT, soit 7 176 000 € TTC et maximum de 24 000 000 € HT, soit 28 704 000 € TTC pour 4 ans,

- le lot n° 4 : communes de Charly, Corbas, Feyzin, Givors, Grigny, Mions, Saint Fons, Solaize, Vénissieux et Vernaison, comporterait un engagement annuel minimum de 1 500 000 € HT, soit 1 794 000 € TTC et maximum de 6 000 000 € HT, soit 7 176 000 € TTC et minimum de 6 000 000 € HT, soit 7 176 000 € TTC et maximum de 24 000 000 € HT, soit 28 704 000 € TTC pour 4 ans,

- le lot n° 5 : communes de Lyon 1er, Lyon 4°, Lyon 5°, Lyon 6° et Lyon 9°, comporterait un engagement annuel minimum de 1 000 000 € HT, soit 1 196 000 € TTC et maximum de 4 000 000 € HT, soit 4 784 000 € TTC et minimum de 4 000 000 € HT, soit 4 784 000 € TTC et maximum de 16 000 000 € HT, soit 19 136 000 € TTC pour 4 ans,

- le lot n° 6 : communes de Villeurbanne et Lyon 3°, comporterait un engagement annuel minimum de 1 000 000 € HT, soit 1 196 000 € TTC et maximum de 4 000 000 € HT, soit 4 784 000 € TTC et minimum de 4 000 000 € HT, soit 4 784 000 € TTC et maximum de 16 000 000 € HT, soit 19 136 000 € TTC pour 4 ans,

- le lot n° 7 : communes de Lyon 2°, Lyon 7° et Lyon 8°, comporterait un engagement de commande annuel minimum de 1 000 000 € HT, soit 1 196 000 € TTC et maximum de 4 000 000 € HT, soit 4 784 000 € TTC, minimum de 4 000 000 € HT, soit 4 784 000 € TTC et maximum de 16 000 000 € HT, soit 19 136 000 € TTC pour 4 ans.

Les prestations pourraient être attribuées à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 39, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics.

Chaque lot ferait l'objet d'un marché à bons de commande, conformément à l'article 77 du code des marchés publics, conclu pour une durée ferme de un an reconductible de façon expresse trois fois une année.

Le présent rapport concerne également l'autorisation à donner à monsieur le Président pour signer les marchés, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

1° - Approuve le lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 39, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics, en vue de l'attribution de 7 marchés de mise en œuvre d'enrobés sur le territoire de la Communauté urbaine de Lyon pour l'année 2012 et, éventuellement 2013, 2014 et 2015.

2° - Les offres seront jugées par la commission permanente d'appel d'offres de la Communauté urbaine de Lyon.

3° - Autorise monsieur le Président à signer les marchés à bons de commande et tous les actes contractuels y afférents ayant pour objet la mise en œuvre d'enrobés sur le territoire de la Communauté urbaine pour :

- le lot n° 1 : un montant annuel minimum de 1 500 000 € HT, soit 1 794 000 € TTC et maximum de 6 000 000 € HT, soit 7 176 000 € TTC et minimum de 6 000 000 € HT, soit 7 176 000 € TTC, et maximum de 24 000 000 € HT, soit 28 704 000 € TTC sur 4 ans,

- le lot n° 2 : un montant annuel minimum de 1 500 000 € HT, soit 1 794 000 € TTC et maximum de 6 000 000 € HT, soit 7 176 000 € TTC et minimum de 6 000 000 € HT, soit 7 176 000 € TTC, et maximum de 24 000 000 € HT, soit 28 704 000 € TTC sur 4 ans,

- le lot n° 3 : un montant annuel minimum de 1 500 000 € HT, soit 1 794 000 € TTC et maximum de 6 000 000 € HT, soit 7 176 000 € TTC et minimum de 6 000 000 € HT, soit 7 176 000 € TTC, et maximum de 24 000 000 € HT, soit 28 704 000 € TTC sur 4 ans,

- le lot n° 4 : un montant annuel minimum de 1 500 000 € HT, soit 1 794 000 € TTC et maximum de 6 000 000 € HT, soit 7 176 000 € TTC et minimum de 6 000 000 € HT, soit 7 176 000 € TTC, et maximum de 24 000 000 € HT, soit 28 704 000 € TTC sur 4 ans,

- le lot n° 5 : un montant annuel minimum de 1 000 000 € HT, soit 1 196 000 € TTC et maximum de 4 000 000 € HT, soit 4 784 000 € TTC et minimum de 4 000 000 € HT, soit 4 784 000 € TTC, et maximum de 16 000 000 € HT, soit 19 136 000 € TTC sur 4 ans,

- le lot n° 6 : un montant annuel minimum de 1 000 000 € HT, soit 1 196 000 € TTC et maximum de 4 000 000 € HT, soit 4 784 000 € TTC et minimum de 4 000 000 € HT, soit 4 784 000 € TTC, et maximum de 16 000 000 € HT, soit 19 136 000 € TTC sur 4 ans,

- le lot n° 7 : un montant annuel minimum de 1 000 000 € HT, soit 1 196 000 € TTC et maximum de 4 000 000 € HT, soit 4 784 000 € TTC et minimum de 4 000 000 € HT, soit 4 784 000 € TTC, et maximum de 16 000 000 € HT, soit 19 136 000 € TTC sur 4 ans.

4° - Les dépenses au titre de ce marché seront prélevées sur les crédits à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - sections de fonctionnement et d'investissement - exercice 2012 et éventuellement 2013, 2014 et 2015.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 21 avril 2011.